

Demande d'autorisation de voirie :

neutralisation d'emplacement de stationnement, hors travaux, HORS ZONE PIETONNE

La mise en place de panneau d'interdiction est OBLIGATOIRE. La pose DOIT se faire AU PLUS TARD 48h avant la date d'intervention.

La demande est à adresser à : domainepublic@colmar.fr ou par voie postale à : Service gestion du domaine public – place de la Mairie – BP 50528 – 68021 COLMAR Cedex

Pour être instruite, toute demande doit être parvenue au service (par mail ou par voie postale), au plus tard 10 jours ouvrés* avant la date d'intervention souhaitée (date de réception dans le service faisant foi)

(*) du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés

► **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :** Particulier Entreprise *(** tous les champs sont obligatoires)*

Nom - Prénom / Société ** : _____

Date et lieu de naissance (uniquement pour les particuliers) ** : _____

Adresse / Code Postal ** : _____

Adresse mail ** : _____

N° SIRET (Entreprise) : _____



Type de véhicule(s) :	<input type="checkbox"/> Véhicule particulier ou petit utilitaire (Kangoo, Partner...) (3m3)	Qté : _____
	<input type="checkbox"/> Camionnette type Renault Trafic (6m3)	Qté : _____
	<input type="checkbox"/> Camionnette type Renault Master (10m3)	Qté : _____
	<input type="checkbox"/> Camionnette avec hayon (20m3)	Qté : _____
	<input type="checkbox"/> Poids-lourds (porteur)	Qté : _____
	<input type="checkbox"/> Poids lourd (semi-remorque)	Qté : _____
	<input type="checkbox"/> Monte-meuble <input type="checkbox"/> sur trottoir <input type="checkbox"/> sur chaussée	Qté : _____

► **DATE D'INTERVENTION :** _____

► **DEMENAGEMENT :**

N° de voirie : _____ Rue : _____

Nombre d'emplacement(s) souhaité(s) : **1 emplacement mesure 5m de long et 2.5m de large**

1 2 3 4

Remarque(s) : _____

► **EMMENAGEMENT :**

N° de voirie : _____ Rue : _____

Nombre d'emplacement(s) souhaité(s) : 1 2 3 4

Remarque(s) : _____

► **Pose de panneaux(x) par la ville :**

Oui Non

► **Maintien de panneau(x) le temps de l'intervention (pro et entreprise hors déménagement 2 sem maxi) :**

Oui Non

- 1 panneau pour un emplacement de stationnement ► 59 €
- 2 panneaux pour deux emplacements de stationnement ► 72 €
- 3 panneaux pour trois emplacements de stationnement ► 85 €
- 4 panneaux pour quatre emplacements de stationnement ► 98 €
- Le panneau supplémentaire ► 13 €

► **Adresse de facturation :** Ville : _____ Code postal : _____

N° de voirie : _____ Rue : _____

Date de la demande

Signature

Cachet de l'entreprise obligatoire

NOTE D'INFORMATION

- Les données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 Pl. de la Mairie, 68000 Colmar - domainepublic@colmar.fr - 03 69 99 56 28) pour la gestion des demandes d'autorisation de voirie. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
- A défaut de fournir les informations obligatoires, la demande ne pourra être satisfaite. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : le service gestion du domaine public, le service comptabilité et le service gestion comptable de la trésorerie municipale. Les données seront conservées pendant un an.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.
- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le DPO de la ville de Colmar au 1 place de la Mairie, COLMAR 68000 ou par mail à l'adresse suivante : dpo@colmar.fr
- Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.